

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 4 juin 2021

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 32 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Gérard BRAMOULLÉ - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Sophie JOISSAINS - Didier KHELFA - Eric LE DISSÈS - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLE - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL - David YTIER.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI représenté par Yves VIDAL - Christian BURLE représenté par Roland GIBERTI - Gérard GAZAY représenté par Danielle MILON - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Sophie JOISSAINS - Serge PEROTTINO représenté par Véronique MIQUELLE.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

TCM 006-10036/21/BM

■ Approbation d'une convention de partenariat Green deal marchés circulaires du BTP en Région Provence Alpes Côte d'Azur MET 21/19186/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a engagé une démarche d'accompagnement de 10 maîtres d'ouvrages volontaires pour intégrer l'économie circulaire aux marchés et opérations de travaux, dans le cadre du projet européen LIFE INTEGRE IP SMART WASTE (2018-2023).

La Métropole Aix-Marseille-Provence est lauréate de l'appel à manifestation d'intérêt lancé en octobre 2019 et fait ainsi partie des 10 maîtres d'ouvrages intégrés à cette démarche d'accompagnement bénéficiant d'un appui d'un groupe d'expert tant au niveau technique que juridique, pour mettre en œuvre de manière opérationnelle et reproductible des enjeux simples d'économie circulaire dans nos opérations de travaux (par exemple : réduire, mieux trier, valoriser et recycler les déchets, utiliser des matériaux recyclés...).

L'objectif sera de former les chargés d'opérations et conseillers juridiques qui le souhaitent et de leur donner les outils nécessaires pour s'engager dans une démarche opérationnelle interne, leur donner l'opportunité de travailler en réseau avec les autres maîtres d'ouvrages lauréats, avec le soutien d'une équipe d'experts pour un déploiement pérenne au sein de notre structure.

Ce partenariat doit être matérialisé par la signature de la convention de partenariat ci-annexée :Green deal « marchés circulaires du BTP en Région Provence Alpes Côte d'Azur ».

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Signé le 4 Juin 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 11 juin 2021

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole.

Où il le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- La Métropole Aix Marseille bénéficiera d'un accompagnement de ses opérations de travaux dans le cadre de la démarche d'économie circulaire.

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la convention de partenariat Green deal « marchés circulaires du BTP en Région Provence Alpes Côte d'Azur » proposée par la Région Sud ci-annexée.

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Commande publique,
Transition énergétique,
Aménagement, SCOT et planification

Pascal MONTECOT